



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de la sécurité, de la justice
et du sport DSJS
Sicherheits-, Justiz- und Sportdirektion SJSD

Grand-Rue 27, 1701 Fribourg

T +41 26 305 14 03
www.fr.ch/dsjs

—

23 novembre 2023

Seules les paroles prononcées font foi!

Forum de la détention et de la prévention

Allocution de M. Romain Collaud, Conseiller d'Etat

Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un grand plaisir que d'ouvrir le cinquième Forum de la détention et de la probation ici, au Centre Loewenberg de Morat. Le plaisir est double : En tant que conseiller d'État Directeur de la sécurité, de la justice et du sport du canton de Fribourg, je vous souhaite la plus cordiale des bienvenues dans notre canton, et je vous apporte les bonnes salutations du Gouvernement fribourgeois. En tant que vice-président du Centre suisse de compétences en matière d'exécution des sanctions pénales, c'est également une grande satisfaction de voir tous les professionnels et experts de la détention et de la probation contribuer lors de ce forum à améliorer sans cesse l'accomplissement de nos missions, qui sont parmi les plus difficiles et les plus observées de l'exercice de la puissance publique

Le thème de cette année, « Construire la sécurité ensemble », est l'un des sujets centraux du domaine de l'exécution des sanctions pénales, si ce n'est même sa pierre angulaire dans le débat public.

Comme le disait l'écrivain polonais Wieslaw Brudzinski, « là où tu es sûr, ajoute des points d'interrogation ». Cette citation devrait particulièrement s'appliquer dans le domaine pénitentiaire. Selon le code pénal, améliorer la sécurité de la société en prévenant la récidive est la mission fondamentale de l'exécution des sanctions. Pour des infractions graves, on accomplit principalement cette mission en plaçant l'auteur des faits dans un établissement pénitentiaire fermé. Pour autant, est-ce en enfermant une personne que l'on assure toujours une sécurité durable ?

Une chose est sûre : liberté et sécurité sont étroitement imbriquées dans le rapport entre État et société. La sécurité d'un citoyen peut nécessiter de priver un autre de sa liberté, quand des biens juridiques tels que la vie, l'intégrité corporelle ou le patrimoine ont été atteints ou mis en danger. Cependant, lorsque l'on prive un individu de sa liberté, il est possible qu'au lieu d'améliorer la sécurité, on obtienne, à long terme, un effet négatif sur sa réinsertion, et qu'en définitive, l'on fasse apparaître le risque de nouveaux crimes et délits.

Une sécurité à long terme nécessite donc beaucoup plus qu'un établissement pénitentiaire bien sécurisé et un personnel de surveillance vigilant.

À cette interface sensible, où il s'agit à la fois de garantir la sécurité en appliquant des sanctions étatiques et, en même temps, de protéger et réintégrer les personnes prises en charge, il me semble particulièrement important de remettre régulièrement les structures et processus en question.

Remplissons-nous notre mandat de sorte à instaurer la sécurité de manière effective et durable ? Comment organiser la privation de liberté pour qu'elle ait une influence positive sur le développement d'une personne au regard de son pronostic légal ? Que faut-il faire lorsque, en raison de son problème psychique, une personne détenue présente un besoin particulier en termes de sécurité ou de protection ? Et en cas d'avancées techniques telles que la surveillance électronique, comment gérons-nous les éventuelles attentes excessives en matière de sécurité ?

Il est indéniable que l'attitude et le comportement des cadres sont un facteur absolument déterminant pour décider de la façon d'instaurer et d'améliorer la sécurité dans des structures étatiques. C'est notamment grâce à cet échelon hiérarchique que les problèmes sont traités proactivement, que les bons concepts sont mis en œuvre et que, si nécessaire, de nouvelles voies sont prises, par exemple dans la sélection du personnel.

En outre, dans un environnement aussi complexe que l'exécution des peines, c'est la direction qui peut – et doit - procurer au personnel la sécurité psychologique nécessaire pour établir la confiance nécessaire et une culture ouverte de la communication et du partage d'information sur les erreurs et lacunes. Il s'agit d'éléments centraux pour le développement de la qualité du système global de l'exécution des sanctions pénales, et c'est pourquoi le rôle des cadres mérite une attention particulière dans le contexte de la sécurité.

De plus, quand il s'agit de préparer la transition de la personne entre sa prise en charge par l'État et son avenir dans une vie sans criminalité, il est également indispensable que les différents groupes professionnels coopèrent étroitement, selon une approche interdisciplinaire, et qu'ils se fournissent mutuellement les informations importantes pour leur travail. En effet, une base de connaissances commune permet également d'avoir un regard uniforme sur les ressources et les risques d'une personne détenue et d'aborder conjointement le travail de réduction du risque. À cet effet, une des conditions essentielles est que les instances étatiques offrent des structures d'information et de communication réfléchies, ainsi qu'une formation et une formation continue progressistes.

En outre, il n'y a pas que dans les équipes que la volonté de coopération devrait être la priorité absolue : symboliquement, elle devrait aussi traverser les murs de l'établissement, et inclure également les personnes directement concernées, les personnes détenues. En effet, lorsque les collaboratrices et collaborateurs des institutions interagissent avec les personnes détenues sur un pied d'égalité, leur manifestent du respect et de la confiance et, dans la mesure du possible, les impliquent dans certaines décisions, il devient possible d'établir une relation fiable et d'encourager notablement la motivation à travailler sur les

objectifs d'exécution liés à la sécurité. Comme vous le savez certainement, c'est ce que l'on appelle dans le jargon des spécialistes la « sécurité dynamique », laquelle doit, désormais, s'implanter toujours davantage dans les établissements. Cette forme de sécurité me semble tout aussi importante que ses compagnes, connues de longue date, la sécurité passive et la sécurité procédurale.

Dans les heures et les jours qui viennent, des expertes et experts venus de Suisse et de l'étranger prendront position quant aux sujets abordés ici et à d'autres aspects passionnants liés au thème de ce forum. Ils nous inciteront ainsi réfléchir, voire à reconsidérer certains éléments. À cette occasion, c'est vous, Mesdames et Messieurs, qui êtes au cœur de l'événement : vous êtes celles et ceux qui, dans la pratique professionnelle au quotidien, devez continuellement mettre en balance liberté et sécurité, de sorte à permettre en fin de compte une sécurité à long terme – pour autant que celle-ci existe. Profitez donc de cette possibilité d'engager le dialogue avec les conférencières et conférenciers et de présenter vos propres réflexions.

À présent, il me reste à espérer que les exposés et ateliers vous inspireront par de nouvelles idées, et que de surcroît, vous trouverez de nombreuses occasions de vous entretenir avec des collègues durant les pauses et tout au long du programme. Je vous souhaite donc, Mesdames et Messieurs, de passer un forum aussi passionnant que bénéfique, et vous remercie pour votre attention.